

**Togo : Note consultative conjointe sur le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté**

La note consultative conjointe sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Togo, préparée par les services de la Banque mondiale et du FMI, a été soumise en même temps que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du pays membre aux conseils d'administration des deux institutions. La note consultative conjointe vise à donner au pays des avis concrets, francs et constructifs sur les progrès accomplis dans la mise en application de sa stratégie de réduction de la pauvreté (SRP).

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international**  
**Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL  
ET ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

RÉPUBLIQUE DU TOGO

**Note consultative conjointe sur le  
Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté**

Préparée par les services du Fonds monétaire international (FMI)  
et de l'Association internationale de développement (AID)

Approuvée par Robert Sharer et Adnan Mazarei (FMI),  
et par K. Ezekwesili (AID)

Le 16 avril 2008

**I. VUE D'ENSEMBLE**

1. **Cette Note consultative conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale (NCC) analyse le Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) préparé par le gouvernement du Togo.** Le DSRP-I énonce un programme triennal ambitieux, qui vise à renforcer la gouvernance politique et économique, étayer la reprise économique et réduire la pauvreté. Adopté par le gouvernement du Togo le 7 mars 2008, il a été soumis à l'AID et au FMI le 19 mars 2008.

2. **Les travaux sur le DSRP-I ont débuté en 2001, mais ont été interrompus pour cause de tensions politiques en 2005.** Le processus a repris en août 2006 et s'est achevé en mars 2008. Dans les deux phases, la préparation du DSRP-I s'est faite dans le cadre d'un processus participatif incluant des représentants de l'État et de la société civile (syndicats, organisations confessionnelles, secteur privé, ONG). Les donateurs se sont engagés au début de la seconde phase, et ont joué depuis un rôle important en conseillant les autorités et en les aidant à mener à bien un certain nombre d'enquêtes quantitatives et qualitatives sur la pauvreté.

3. **Dans la seconde phase de préparation du DSRP-I, l'accent a été mis sur les mesures prioritaires, et en particulier sur la gestion des finances publiques et la gouvernance des principales banques et entreprises publiques.** Les autorités ont commencé à mettre en œuvre ces mesures prioritaires avec l'appui d'un programme de référence du FMI, ce qui a ouvert la voie à un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (soumis à l'examen du Conseil d'administration du FMI en avril 2008), à une opération de développement destinée à appuyer les réformes de la gouvernance économique (soumise à l'examen du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale en mai 2008), à une initiative d'apurement des arriérés envers la Banque africaine de développement (BAfD) et à une reprise du soutien financier de l'Union

européenne (UE), tout en renforçant l'intérêt d'autres bailleurs de fonds à renouer des relations normales avec le Togo après une décennie et demie d'activité réduite.

4. **Le DSRP-I expose une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ambitieuse qui vise à relancer la croissance économique et à améliorer les conditions de vie de la population en privilégiant trois axes d'action stratégiques :** i) renforcer la gouvernance politique et économique en mettant l'accent sur la réforme institutionnelle et la bonne gestion des finances publiques, ii) favoriser la reprise économique et le développement durable en prenant des initiatives pour réformer les institutions financières et les entreprises publiques, améliorer le climat des affaires, approfondir l'intégration et les échanges commerciaux dans le cadre régional, relancer la production agricole, moderniser les infrastructures et améliorer la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et iii) développer les secteurs sociaux, les ressources humaines et l'emploi, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation de base ainsi que sur la qualité de ces services. Le DSRP-I présente les réformes en cours, qui demeurent une priorité à court terme, et esquisse un programme de réformes élargi pour l'avenir.

5. **Les services des deux institutions notent que le DSRP-I contient la plupart des éléments que l'on retrouve d'ordinaire dans un DSRP complet, et souscrivent aux grandes lignes des scénarios de politique macroéconomique et des objectifs économiques et sociaux énoncés.** Le DSRP-I propose un diagnostic approfondi de la pauvreté et présente le cadre macroéconomique, les plans sectoriels, les réformes prévues, le calcul de leurs coûts et une matrice pour 2008-10. Il décrit aussi le cadre institutionnel mis en place pour en assurer l'exécution, le suivi et l'évaluation, ainsi que le calendrier et le processus de participation prévus pour la préparation du DSRP complet.

6. **La NCC rend compte des observations des services du FMI et de l'AID sur le DSRP-I dans la perspective de la préparation du DSRP complet.** Elle présente les points de vue des services des deux institutions sur les domaines d'action prioritaires en vue du renforcement du DSRP complet, que le gouvernement prévoit d'achever début 2009. En particulier, la NCC commente i) le diagnostic sur la pauvreté, ii) les politiques sectorielles et les réformes prioritaires, et iii) le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie, ainsi que les risques qui pourraient peser sur son exécution.

## II. PAUVRETÉ : DIAGNOSTIC ET TENDANCES

7. **Le DSRP-I analyse de manière adéquate les conditions de vie et la pauvreté,** en s'appuyant sur l'enquête exhaustive effectuée auprès des ménages en 2006 et sur plusieurs enquêtes sectorielles conduites entre 2000 et de 2006. Selon l'enquête de 2006 sur les ménages, environ 62 % des Togolais vivent en dessous du seuil de pauvreté, les populations rurales représentant la majorité des pauvres (74 %, contre 37 % dans les zones urbaines). L'enquête fait apparaître aussi de fortes disparités entre les régions.

8. **Conséquence de la situation politique et des résultats économiques médiocres, l'indice de développement humain du Togo mesuré par le PNUD ne s'est pas amélioré ces dernières années,** alors que l'Afrique subsaharienne enregistrait dans le même temps un

progrès graduel à ce niveau. Le DSRP-I note qu'en raison de la crise sociopolitique, le Togo n'a pas été en mesure de concevoir et d'exécuter des programmes de nature à le rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en dépit des efforts considérables consentis en matière d'éducation, de santé maternelle et de lutte contre le VIH/ sida. D'autre part, bien qu'une différence de méthodologie entre l'enquête sur les ménages de 2006 et celle de 1995 empêche toute analyse comparative de la pauvreté sur les deux périodes, l'enquête de 2006 montre que les personnes interrogées estiment que leurs conditions de vie se sont détériorées entre 2000 et 2006 du fait, principalement, des difficultés économiques et des problèmes de santé. Les dépenses publiques consacrées aux services de base ont été freinées et ont favorisé les zones urbaines plutôt que rurales, l'investissement dans les infrastructures dans les zones rurales a été limité, et le chômage est resté élevé dans les zones urbaines.

**9. Les déterminants des résultats de la lutte contre la pauvreté sont bien identifiés dans le DSRP-I, mais les services des deux institutions recommandent que les impacts des dépenses et des programmes sectoriels sur la croissance et la redistribution soient mieux évalués dans le cadre de la préparation du DSRP complet.** Les services des deux institutions encouragent le gouvernement à adopter un système de codification pour assurer la traçabilité des dépenses antipauvreté dans la nomenclature budgétaire, à suivre de près l'exécution du budget et à publier des rapports réguliers sur les dépenses dans les secteurs prioritaires. Ils exhortent aussi les autorités à approfondir l'analyse des liens entre les politiques de croissance et les dépenses et programmes sectoriels, et l'examen de leur impact sur la pauvreté. Enfin, ils recommandent que cette analyse intègre les questions de sécurité alimentaire et soit prise en compte lors de la formulation des politiques prévues dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

### III. POLITIQUES SECTORIELLES ET RÉFORMES PRIORITAIRES

**10. Selon les projections du cadre macroéconomique du DSRP-I, l'augmentation de la croissance du PIB réel s'établirait à 4 % (environ 2 % en revenu par habitant) sur 2008-10, chiffre que les services des deux institutions jugent réaliste** compte tenu du faible taux d'utilisation des capacités dans l'économie à l'heure actuelle et des réformes prévues par le gouvernement. Le cadre macroéconomique repose également sur des projections prudentes en matière de croissance des recettes fiscales, et sur l'hypothèse que le Togo bénéficiera de financements extérieurs égaux à la moyenne régionale. Le cadre budgétaire à moyen terme est bien développé, il vise un léger rééquilibrage du budget primaire conjugué à une augmentation de l'aide extérieure et de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des PPTE, ce qui permettrait d'augmenter très sensiblement les dépenses allouées aux infrastructures et aux services sociaux de base. Les autorités ont identifié les dépenses non prioritaires qui pourraient être réduites, en cas d'insuffisance des recettes ou des financements extérieurs par rapport aux prévisions, de façon à protéger les secteurs sociaux et les infrastructures publiques. Le DSRP-I établit par ailleurs un lien très clair entre les programmes engagés au titre des grands axes stratégiques et le budget à moyen terme, l'essentiel des dépenses allant à la santé, à l'éducation et aux infrastructures. Cependant, en dépit de l'augmentation très nette de l'assistance extérieure et des dépenses projetée, les ressources mobilisées seraient toujours insuffisantes pour permettre au Togo d'atteindre les OMD.

11. **Étant donné les capacités institutionnelles relativement limitées du Togo et la complexité des réformes à mener, le calendrier envisagé pour plusieurs de ces réformes dans la matrice des politiques économiques paraît ambitieux et particulièrement chargé en début de période.** Les services des deux institutions recommandent que les autorités agencent les futures réformes selon une séquence appropriée et se fixent des dates butoirs réalistes. Ainsi, certaines des mesures de gestion des finances publiques doivent absolument être prises à court terme pour assurer que les ressources supplémentaires dégagées grâce au rétablissement des relations avec les donateurs et à l'allégement de la dette seront employées de façon transparente et efficace, et qu'elles seront canalisées vers les dépenses prioritaires visant à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté. De même, il est à la fois urgent et indispensable d'engager les efforts nécessaires pour renforcer la gouvernance et donner un coup d'arrêt au déclin des banques publiques fragiles et des entreprises publiques clés afin de consolider les bases de la reprise économique qui se dessine au Togo. D'autres initiatives, y compris l'approfondissement des réformes structurelles engagées pour améliorer les performances des entreprises publiques et encourager la croissance du secteur privé, exigeront plus de temps pour être menées à bien et porter leurs fruits, car elles doivent reposer sur des fondements analytiques adéquats et leur exécution soulève des problèmes complexes. Les services des deux institutions recommandent que le DSRP présente un plan de croissance fondé sur les connexions régionales du Togo, en exploitant notamment son couloir de transit et les installations du port en eaux profondes de Lomé, en tirant parti de son passé de place financière régionale et en favorisant l'essor du secteur tertiaire.

12. **Les services des deux institutions conviennent que le champ et l'orientation des mesures prévues dans le DSRP-I cadrent, globalement, avec les objectifs énoncés.** Ils recommandent que le DSRP complet donne plus de précisions sur les éléments clés des réformes les plus complexes, notamment dans les secteurs suivants :

- **Coton.** Depuis la finalisation du DSRP-I, le gouvernement a décidé, en s'appuyant sur les récents audits financier, institutionnel et stratégique, de liquider la société cotonnière — qui fonctionne à perte — et de créer, à titre intérimaire, une nouvelle société détenue en partie par les producteurs en attendant qu'un partenaire stratégique privé investisse. Il serait utile de préciser davantage les mesures spécifiques (les systèmes de gestion, de comptabilité et de contrôle financier, notamment) prévues par les autorités pour renforcer la gouvernance et les résultats de la société cotonnière, et d'examiner l'impact social des réformes. Des éclaircissements seraient utiles aussi en ce qui concerne les réformes prévues dans le secteur, en particulier les mesures visant à rendre les exploitations plus productives, les mécanismes d'offre et de crédit relatifs aux facteurs de production, le problème des prix, l'infrastructure rurale et les questions liées à la période de transition jusqu'à l'arrivée d'un partenaire stratégique.
- **Phosphates.** Les services des deux institutions recommandent que, outre le programme d'investissement destiné à moderniser les installations dans le secteur des phosphates, le DSRP énonce plus clairement sa vision stratégique pour le secteur et ce qu'elle implique pour le programme de réformes à venir. Compte tenu du faible taux d'utilisation des capacités à l'heure actuelle, les services des deux institutions recommandent que la vision sectorielle stratégique précise clairement le rôle crucial du programme d'investissement pour le rétablissement et le développement des

capacités de production du secteur à moyen terme. Ils encouragent aussi le gouvernement à poursuivre le processus d'adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

- **Secteur financier.** Les questions de confidentialité empêchent de trop entrer dans les détails, mais il serait bon de préciser davantage le plan de restructuration à court terme des banques dont l'actif net est négatif ainsi que l'objectif stratégique interne au niveau du secteur financier, y compris les institutions de microcrédit et les entités financières non bancaires (sécurité sociale et compagnies d'assurances, par exemple). En outre, les services des deux institutions recommandent que le DSRP énonce les mesures prévues pour stabiliser le régime des retraites et renforcer le secteur financier afin que le Togo retrouve son rôle antérieur de centre financier régional important.
- **Énergie.** La crise énergétique régionale est un problème complexe et le Togo, qui importe la majeure partie de l'électricité qu'il consomme, ne dispose que d'options limitées, en particulier hors du contexte régional. Étant donné le lien très étroit qui existe entre les perspectives de croissance du pays et le secteur des phosphates, les services des deux institutions invitent instamment les autorités à articuler, dans le DSRP complet, une stratégie intégrée de développement du secteur énergétique qui établisse un meilleur équilibre entre les solutions nationales et régionales de production d'énergie. La stratégie devrait établir aussi une distinction entre les mesures immédiates visant à améliorer l'offre d'énergie ou les éléments clés d'une stratégie à long terme — couvrant notamment les nouvelles sources d'importations d'électricité, la tarification de celle-ci et la gestion de la demande en la matière — et les questions d'ordre institutionnel liées au partenariat avec le Bénin. La stratégie pourrait aussi articuler clairement le lien avec le pool énergétique régional ouest-africain.
- **Secteur éducatif.** Les services des deux institutions recommandent que les résultats des analyses effectuées récemment pour le rapport d'étape sur le système éducatif soient pleinement pris en compte dans la préparation du DSRP complet. Cela devrait faciliter l'élaboration et l'adoption d'un plan crédible et financièrement viable pour le secteur de l'éducation, sur lequel le Togo serait en mesure de s'appuyer pour demander à bénéficier de la mise en œuvre accélérée du programme « Éducation pour tous ». Ce programme devrait devenir un mécanisme financier multilatéral majeur pour le soutien à l'enseignement primaire au Togo.
- **Secteur de la santé.** Les services des deux institutions observent que les objectifs stratégiques retenus pour le secteur de la santé dans le DSRP-I sont pertinents et répondent à la grave crise du développement humain au Togo. Cependant, l'objectif consistant à atteindre les OMD d'ici 2015 est très ambitieux, et les services des deux institutions recommandent de faire des OMD des objectifs programmatiques globaux plutôt que des cibles spécifiques. Quant aux politiques à mener, les services des deux institutions recommandent que le DSRP complet mette l'accent sur l'élaboration d'initiatives en faveur des pauvres : elles pourraient prendre la forme, par exemple, de transferts des moyens humains et financiers importants vers les zones rurales

périphériques, de mesures de promotion de l'accès aux centres de santé primaire ou d'un renforcement des services décentralisés afin d'en assurer la qualité.

- **Développement communautaire.** Les services des deux institutions notent que le DSRP-I insiste à juste titre sur le rôle que les organisations de la société civile peuvent jouer dans l'éducation, la formation, la santé et les autres services de base, et se félicitent que le gouvernement ait décidé de faciliter les activités de développement à l'échelle communautaire. Dans ce contexte, les services des deux institutions recommandent que les autorités identifient les partenaires pour le développement susceptibles d'appuyer des programmes communautaires spécifiques s'ajoutant à ceux discutés au titre de l'Initiative des villages du Millénaire, et en particulier les programmes qui sous-tendront le développement communautaire dans le cadre du processus de décentralisation en cours.

13. **Le DSRP-I met en lumière un lien clair et cohérent, au niveau global, entre le programme de réformes et le budget à moyen terme.** Les services des deux institutions recommandent que ces estimations soient régulièrement mises à jour à mesure que des réformes et projets spécifiques prennent forme et entrent dans leur phase de mise en œuvre. Ils exhortent aussi les autorités à préciser, dans le DSRP complet, les coûts des programmes sectoriels clés en utilisant des cadres de dépenses à moyen terme compatibles avec le cadre budgétaire correspondant.

14. **S'agissant de l'assistance extérieure, les services des deux institutions invitent instamment les autorités à identifier, lorsque c'est possible, les partenaires pour le développement susceptibles d'appuyer les réformes spécifiques identifiées dans le DSRP-I,** sachant qu'une assistance technique et financière s'impose dans de nombreux domaines. Il serait utile aussi de définir les priorités du programme d'investissement et de préciser les mécanismes de coordination avec les partenaires pour le développement afin d'assurer que les financements et l'assistance technique que ces derniers apportent sont alignés sur les priorités de la SRP. Les services des deux institutions recommandent que le DSRP complet souligne qu'il importera de maintenir un niveau d'endettement viable après l'allègement de la dette, en s'appuyant sur des financements hautement concessionnels (des dons, principalement) et en améliorant la gestion de la dette extérieure. Le DSRP complet devrait aussi donner une estimation du volume d'aide extérieure nécessaire après 2010.

15. **Les services des deux institutions notent que l'analyse devrait être approfondie dans certains domaines pour définir plus en détail les politiques requises.** Ce serait utile en particulier dans i) le secteur de l'énergie, pour examiner le rôle stratégique du développement énergétique du Togo dans le contexte du pool régional, ii) l'agriculture, pour réévaluer certains programmes de soutien à des sous-secteurs ou de réformes dans le cadre des options possibles pour accroître la compétitivité de la chaîne de l'offre, iii) le secteur des phosphates, où un audit financier et stratégique aiderait à articuler une vision et un programme de réformes au niveau sectoriel, iv) les échanges internationaux, où une étude diagnostic sur le commerce intégré (EDCI) contribuerait au plan de croissance et de diversification, v) le secteur de la santé, où il s'agirait avant tout d'identifier la demande de services de santé, les capacités publiques et privées disponibles pour offrir ces services et les

lacunes en la matière, vi) les transports et télécommunications, où une étude stratégique de l'avenir du port dans le cadre d'une intégration régionale, notamment, permettrait d'évaluer les liens stratégiques entre le programme des transports et les programmes sectoriels, et vii) le secteur des microcrédits et les retraites, où il s'agirait d'effectuer les études actuarielles nécessaires pour articuler les différents volets de la réforme du régime des pensions.

#### IV. MISE EN OEUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

16. **Le mécanisme institutionnel à mettre en place pour le suivi et l'évaluation de la SRP comprend plusieurs composantes** impliquant des représentants de toutes les branches de l'État et des autres parties prenantes non gouvernementales. Le chef de file sera le Conseil national de suivi du DSRP qui regroupe, sous la présidence du Premier ministre, des représentants du pouvoir législatif, de la société civile et du secteur privé, et qui est chargé de coordonner la mise en œuvre de la SRP. Un comité interministériel, un comité de pilotage technique, un secrétariat technique permanent et des comités sectoriels participent également à cet effort. Le gouvernement entend créer, après l'installation de représentants locaux élus, des comités de suivi locaux et régionaux reposant sur la participation. La création d'un comité regroupant des représentants de l'État et des donateurs est aussi envisagée une fois que les entités nationales prioritaires seront en place et consolidées. Tout en reconnaissant que le processus institutionnel répond bien au souci de n'exclure personne, les services des deux institutions observent que la société civile n'a guère les moyens, à l'heure actuelle, de participer véritablement à un débat national sur la politique économique. Ils encouragent donc les autorités togolaises à examiner, avec les bailleurs de fonds, les options possibles pour renforcer les capacités de la société civile.

17. **Le DSRP-I prévoit une série d'indicateurs économiques et sociaux pour suivre les progrès accomplis**, et note que le système d'information permettant de suivre le DSRP et les OMD reposera en partie sur les systèmes qui existent déjà au niveau sectoriel, notamment en matière de santé, d'éducation, de VIH/sida, de financement ou de développement rural. Les services des deux institutions souscrivent au constat, énoncé dans le DSRP-I, selon lequel il est nécessaire de renforcer l'appareil statistique national sur le double plan de la production et de l'utilisation des informations statistiques.

18. **Les données sur l'économie et la pauvreté sont suffisantes pour aider à préparer un DSRP complet, mais la capacité statistique du Togo doit encore être renforcée dans des secteurs économiques clés**, tels que l'agriculture et les services, pour donner aux autorités les informations nécessaires à la mise en œuvre de leur stratégie. Le système de suivi s'appuie sur une batterie d'indicateurs relativement complète et les services des deux institutions recommandent que les autorités se concentrent sur un nombre limité d'indicateurs afin de faciliter un suivi global de l'application de la SRP. Pour le DSRP complet, ils encouragent les autorités à élaborer un programme de renforcement du système



d'information statistique ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation pratique qui tienne parfaitement compte des niveaux actuels des systèmes et des capacités.

19. **Les contraintes de capacité, les tensions politiques et les chocs économiques défavorables sont les principaux risques susceptibles de ralentir la mise en œuvre de la SRP.** Pour désamorcer en partie ces risques, il sera important i) de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes locales, en particulier dans la préparation du DSRP complet; ii) d'assurer une coordination étroite avec les donateurs afin de faire en sorte que l'assistance technique et financière reçue soit suffisante pour répondre aux besoins prioritaires qui ont été recensés; iii) incorporer les analyses et mesures visant à renforcer la protection sociale, y compris les considérations relatives à la sécurité alimentaire et à la gestion des risques de catastrophe naturelle; et iv) maintenir une politique budgétaire avisée et approfondir les réformes de la gouvernance pour accroître l'efficacité, l'efficacité et la transparence de l'emploi des ressources publiques. D'autre part, le DSRP complet pourrait développer davantage l'analyse de scénarios en évaluant l'impact potentiel d'une diminution (et d'une augmentation) de l'aide extérieure et de chocs économiques tels qu'une poursuite de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires.

## V. THÈMES DE DISCUSSION POUR LES ADMINISTRATEURS

20. **Le DSRP-I identifie clairement les principaux obstacles à la réduction de la pauvreté au Togo et esquisse un cadre raisonnable de mise en œuvre du programme de croissance économique et de réduction de la pauvreté établi par le gouvernement pour 2008-10.** Il reconnaît les défis considérables à relever pour atteindre les OMD et les risques qui existent en la matière, et présente de façon adéquate le cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP-I ainsi que le calendrier prévu et le processus participatif prévus pour la préparation du DSRP complet.

21. **S'agissant du DSRP-I présenté par les autorités et de la NCC qui l'accompagne, les administrateurs** sont-ils d'accord avec le choix des services des deux institutions concernant les domaines d'action prioritaires pour le renforcement de la SRP et sa mise en œuvre? Estiment-ils aussi, comme les services des deux institutions, qu'une série de domaines (gestion des finances publiques, secteur financier, coton, phosphates, énergie) devraient être pris en compte de façon plus spécifique dans la préparation du DSRP, et souscrivent-ils à leur diagnostic sur les principaux risques entourant la mise en œuvre du DSRP (contraintes de capacité, tensions politiques et chocs économiques défavorables)?